



Corinne VIGNON
Députée de Haute-Garonne
*Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées*

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Madame Bérangère COUILLARD
Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie
Hôtel de Roquelaure
246 boulevard Saint-Germain
75007 PARIS

À Paris, le 14 février 2023

Objet : *Mise en œuvre de l'article 46 de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes*

Madame la Ministre,

Par la présente, nous, organisations de protection animale et députés soucieux de la condition animale, souhaitons vous féliciter pour l'effort mis en œuvre par votre ministère pour l'application des mesures de la loi n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant les animaux non domestiques détenus par les structures itinérantes et porter à votre connaissance les inquiétudes qui nous rassemblent quant au manque de garde-fous clairement identifiés pour éviter tout contournement des interdictions légalement édictées.

Nous avons noté **l'effort financier conséquent de 35 millions d'euros** consenti en faveur de l'accompagnement des circassiens dans la reconversion de leurs activités et de leur personnel ainsi que dans le placement de leurs animaux. **Nous félicitons également l'engagement, pour 2023, de plus de 4 millions d'euros dans la construction et l'agrandissement de structures d'accueil** pour les animaux sauvages actuellement détenus par les cirques et nous espérons que ce soutien sera renouvelé chaque année pour permettre l'application sans dérogation des termes de l'article 46 de la loi.

Bien que le fruit de compromis, nous avons accueilli avec enthousiasme les dispositions consensuelles adoptées pour répondre aux enjeux en matière de protection animale tout en assurant une transition progressive de l'activité des circassiens et la mise en place de structures d'accueil adaptées aux besoins des animaux visés par les interdictions de détention. Le rapport d'information sur l'application de la loi du 30 novembre 2021, présenté par Mesdames les rapporteuses Anne-Laurence PETEL et Danielle SIMONNET révèle cependant que les fonctionnaires de votre Ministère subissent de graves menaces et blocages dans le cadre de leur mission d'accompagnement de la mise en œuvre de ce texte. Cette loi a pourtant été débattue tout au long de l'année 2021 et finalement été adoptée par les deux chambres du Parlement, dans sa version finalisée en Commission mixte paritaire et doit désormais être appliquée.

Si nous saluons les projets de soutien financier portés à notre connaissance par votre Ministère, nous souhaitons vous faire part d'**inquiétudes importantes concernant la mise en œuvre de cette loi** en ce qui concerne la protection des animaux sauvages actuellement détenus par les cirques :

- Nous nous inquiétons de **l'absence, en parallèle de ces aides financières importantes, d'un plan d'action exigeant concernant l'application des interdictions d'acquisition, de reproduction et de commercialisation** des animaux d'espèces non domestiques par les structures itinérantes à compter du 1^{er} décembre 2023. Il est pourtant essentiel que des moyens soient engagés par le Ministère pour s'assurer de la bonne application de ces interdictions, et ce notamment, afin de prévenir tout risque de trafic d'espèces sauvages. En effet, en parallèle de l'attribution de fonds publics, la bonne application de la loi doit être garantie afin de sécuriser au mieux le placement des animaux concernés d'ici 2028.
- **L'inventaire des animaux présenté par vos services reste aujourd'hui incomplet et incertain**, à défaut de contrôles opérés sur place par les services de l'Etat : il est pourtant urgent de faire un inventaire précis du nombre d'animaux concernés par ces interdictions, ainsi que leurs caractéristiques (âge, sexe notamment), afin d'anticiper au mieux leur accueil dans des structures adaptées, et surtout de prévenir tout risque de violation des interdictions légales de reproduction et de commercialisation applicables dès fin 2023.
- Nous avons noté, parmi les dix mesures proposées par votre Ministère aux circassiens, un budget de 600 000 euros pour **l'aide à la stérilisation des animaux non domestiques**. Cette mesure incitative est intéressante mais elle n'est malheureusement pas suffisante pour garantir le respect de l'interdiction de reproduction des animaux détenus par les cirques à compter du 1^{er} décembre 2023, d'autant moins si ces stérilisations ne sont pas réalisées au plus vite, avant même l'entrée en vigueur de l'interdiction de reproduction.

Enfin, pour que l'accueil des animaux soit viable, il est nécessaire que l'accompagnement du MTECT aille au-delà de l'investissement pour la création de places en structures d'accueil, mais concerne également les **dépenses de fonctionnement**.

Nous sommes conscients de l'ampleur de la tâche à accomplir et restons mobilisés à vos côtés afin de garantir la meilleure protection aux animaux, conformément à la volonté du législateur et aux attentes des citoyens sur cette question.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Signataires :

Aurore BERGE, députée des Yvelines, Présidente du groupe Renaissance

Barbara POMPILI, députée de la Somme, ancienne Ministre de la Transition Ecologique

Corinne VIGNON, députée de Haute-Garonne, Présidente du groupe d'études Condition et bien-être des animaux

Anne-Laurence PETEL, députée des Bouches-du-Rhône, rapporteure d'information sur l'application de la loi n°2021-1539 du 30 novembre 2021

Christine DECODTS, députée du Nord

Cécile RILHAC, députée du Val-d'Oise

Patrick VIGNAL, député de l'Hérault

Philippe FAIT, député du Pas-de-Calais

David VALENCE, député des Vosges

Damien ADAM, député de Seine-Maritime

Hadrien GHOMI, député de Seine-et-Marne

Lysiane METAYER, députée du Morbihan

Delphine LINGEMANN, députée du Puy-de-Dôme

Vincent LEDOUX, député du Nord

Laure MILLER, députée de la Marne

Yannick FAVENNEC, député de la Mayenne

Prisca THEVENOT, députée des Hauts-de-Seine

Alexis IZARD, député de l'Essonne

Emmanuel PELLERIN, député des Hauts-de-Seine

Jean-Marc ZULESI, député des Bouches-du-Rhône, Président de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Bruno MILLIENNE, député des Yvelines

Constance LE GRIP, députée des Hauts-de-Seine

Huguette TIEGNA, députée du Lot

Sandrine LE FEUR, députée du Finistère

Hubert OTT, député du Haut-Rhin

Anne-Laure BABAULT, députée de Charente-Maritime

Eric ALAUZET, député du Doubs

Didier LEMAIRE, député du Haut-Rhin

Anne BRUGNERA, députée du Rhône

Nicolas PACQUOT, député du Doubs

Joël GIRAUD, député de Hautes-Alpes

Violette SPILLEBOUT, députée du Nord

Julie DELPECH, députée de la Sarthe

Antoine ARMAND, député de Haute-Savoie

Anthony BROSSE, député du Loiret

Olivier FALORNI, député de la Charente-Maritime

Yannick HAURY, député de Loire-Atlantique

Emilie CHANDLER, députée du Val-d'Oise

Mathilde DESJONQUERES, députée de Loir-et-Cher

Fabienne COLBOC, députée d'Indre-et-Loire

Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, députée de Seine-Maritime

Laurence HEYDEL GRILLERE, députée de l'Ardèche

Josy POUEYTO, députée des Pyrénées-Atlantiques

Laurent ESQUENET-GOXES, député de Haute-Garonne

Christophe CORET, Président d'AVES France

Alexandra MORETTE, Directrice de Code Animal

Christophe MARIE, Directeur adjoint de la Fondation Brigitte Bardot

Louis SCHWEITZER, Président de La Fondation Droit Animal, Ethique et Sciences

Elodie GEROME-DELGADO, Directrice de Quatre Pattes France

